



droit suite à saisie de biens

Par **cricri59540**, le **05/07/2020** à **15:37**

bonjour

un huissier de justice est venu chez moi dernièrement . je ne voulais pas le laisser rentrer mais il etait en présence de 2 personnes physiques et d'une autre personne qui a essaye d'ouvrir ma porte ! m'ayant dit que si je n'ouvrais pas ma porte je ne pourrais plus jamais l'ouvrir !

après avoir noté diverses choses dans mon domicile, il m'a dit revenir dans 1 mois !

avait il le droit de venir chercher les objets saisis ?

cordialement

Par **P.M.**, le **05/07/2020** à **15:43**

Bonjour,

L'Huissier a dû vous laisser un document, il faudrait le lire comme les précédents....

Pour l'instant, apparemment, il est venu dresser l'inventaire de la saisie mobilière, l'enlèvement s'effectuerait plus tard sans accord ou règlement...